

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.015

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Objet:
**SPL 1000 lieux du
Berry - nomination
représentants**

L'an deux mil vingt-six, les vingt-cinq mars, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON
Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian,
FLEURIER Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER
Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL
Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : /

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme GANA Dominique

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1, L. 1522-1, L. 1522-2, L. 1522-3 et L. 1524-5
- le code de commerce

La Commune de Saint-Satur a pris participation au capital de la SPL Les 1000 Lieux du Berry en 2021 afin de pouvoir lui déléguer l'exploitation du camping.

Aussi il convient de désigner deux représentants de la commune au sein des instances de la SPL 1000 Lieux du Berry :

- un représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale
- représentant de la collectivité au sein du Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE M. DELESGUES Christian comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts ;

DESIGNE M. JALBY Jean-Paul pour représenter la collectivité au conseil d'administration de la SPL les 1000 Lieux du Berry avec faculté d'accepter à toute fonction dans ce cadre ;

NOTE Monsieur le Maire, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions liées à la participation de la commune à la SPL 1000 Lieux du Berry.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 018-211802335-20260326-D2026015-DE

la Secrétaire, Mme GANA Dominique



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 26 mars 2026

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mars 2026
le Maire, Christian DELESGUES

